VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides Propriétés du Cinquième District.

SANS LIMITE OU RESERVE.

226 28-30 Rue Webster, Cottage Double,

4 Chambres de Chaque Côté.

227-29-31-33 Avenue Wagner Rangée de Maisons,

Contenant 8 Chambres. Aussi Propriété Vacante.

SUCCESSION DE MICHAEL GALLAGHER.

No 100,035—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR RAMSEY & DANZIGER O.A. Ramsey, Encanteur, bureau No 341 rue Carondelet—

MARDI, LE 21 MAI 1912.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'encâère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 15 avril 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété et effets mobiliers ci-après décrits:

Premier—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 61 désigné comme lot No 16, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Webster, sur 131 pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Deuxième—Deux certains lots de terre, situés dans le Cinquième District, ilet 61, désignés comme lots Nos 14 et 15, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, contigu l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 131 pieds entre lignes parallèles. Ledit lot No 14 forme l'encoignure des avenues Webster et Peters, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en ce quelque façon en dépendant.

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet, décrit comme No 13 sur ledit plan par D'Hémécourt, voyer, lequel lot fermant l'encoignure des rues Washington et Peters, et mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 131 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Peters, et 131 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot No 12, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Quatrième—Trois certains lots de terre, dans le même District et ilet ci-dessus décrits et désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 sur le même plan de d'Hémécourt. Lesdits lots étant contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30 pieds de face à Washington et la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, c'est-à-dire, 131 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté du lot No 10 contigu au lot No 9, 131 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant entre le lot No 11 et 131 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de division des lots Nos 11 et 12, et 131 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 12 le plus près de la rue Peters contigu au lot No 13, ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant.

Etant toutes les mêmes propriétés que ledit Michael Gallagher a acquises par acte de partage avec Mme Ellen Gallagher par acte pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 7 déc. 1895, enregistré dans le livre des transferts No 159, folio 84.

Cinquième—A la même heure et endroit, il sera vendu tous les effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré en ceci, la copie en notre bureau.

Conditions—Les effets mobiliers, comptant, et les propriétés foncières comptant—L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1912, et pour les actes de vente devant être passé pardevant Alvin E. Hebert, notaire Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication avec les encanteurs.

18 avril—18 21 28—mai 5 12 19 21

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Retiré,

TERRAIN MESURANT 33x150,

614 Dufossat, entre Annonciation et Laurel, Carré rue Bellecastle,

Le Jeudi 16 mai 1912, à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PHILIP DOLBY vs HENRY P. DOLBY ET AL.

No 99,307—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 16 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et suivant un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 6 avril 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire sus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété suivante décrite à savoir—

Premier—Un lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No municipal No 614 rue Dufossat dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 136, borné par les rues Dufossat, Bellecastle, Jersey, maintenant Annonciation et Laurel, désigné comme lot numéro onze et mesure trente-trois pieds (33) de face à la rue Dufossat sur cent cinquante (150) pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 614 rue Dufossat et comprennent un cottage simple, retiré, couvert en ardoises, contenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Au comptant, l'acquéreur devant recevoir le loyer depuis le jour de la signature de l'acte de vente, devant assumer le pavement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant payer pour tous transfert et hypothèque, certificats de la cour des Etats-Unis, et certificats de taxes de ville et d'Etat requis pour être attachés à l'acte de vente, et payer pour l'acte de vente pour être passé devant Benjamin Ory, notaire. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

14 av—14 21 28—mai 5 12 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION Mme HENRY WETZEL.

No 100,316—Cour Civile de District—Division D.

Joli Cottage Double

2617-19 Rue Clara,

Entre Troisième et Quatrième.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd—Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 18 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 8 mai 1912, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encâère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une parcelle de terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans, dans le carré borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de C. Uncas Lewis, daté du 22 avril 1912, copie duquel est annexé à un inventaire de Scott E. Beer, notaire, pris en cette affaire et suivant lequel plan ledit lot de terrain commence à un point quatre vingt quinze pieds dix pouces de l'intersection des rues Troisième et Clara, et mesure à partir du dit point le long de la rue Clara vers la rue Quatrième une distance de trente et un pieds, quatre pouces et quatre lignes, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante cinq pieds six pouces. Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 2617-19 rue Clara et consistent en un double cottage, contenant 3 chambres de chaque côté et se louant $9 par mois chacun.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1912. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication, acte de vente devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

14 mai—14 19 26—juin 2 9 18

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office 625 F St. Washington, D. C.

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter H. Lawson.

No 99,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

COTTAGE SIMPLE

Près de la rue du Canal, 117 rue Marais,

Entre les rues Canal et Iberville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 1er mai 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encâère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, situé dans l'ilet No 158, borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Iberville (autrefois Douane), désigné par le No huit et mesurant vingt-huit pieds cinq pouces (28' 5") de face à la rue Marais sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces (127' 10") entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No municipal 117 rue Marais et consistent d'un cottage simple ayant deux étages dans le fond, contenant grande galerie de face, 7 chambres, grande écurie, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'intérêt payable annuellement. Lesdits billets devant être garantis en leurs paiements par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, contenant toutes les clauses de sécurité usuelles et le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection. L'acquéreur devant payer pour tous certificats, les taxes pour l'année 1912 et pour l'acte de vente pardevant Geo. J. Unterreiner, notaire, ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer dix pour cent du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd,
Encanteurs.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Paroisse d'Orléans, Division E — No 100,560—S. Di Fatta & Co. vs Leurs Créanciers —Ordre

Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dessus S. Di Fatta & Co., Joseph Di Fatta, Rosario Di Fatta et Salvador Di Fatta soit convoquée et tenue, d'après la loi, devant Edward B. Ellis, notaire pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 17me jour de juin 1912, à 10 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dessus S. Di Fatta & Co., Joseph Di Fatta, Rosario Di Fatta et Salvador Di Fatta, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné qu'Arthur Landry, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété dessus S. Di Fatta & Co., Joseph Di Fatta, Rosario Di Fatta et Salvador Di Fatta soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mai 1912.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Martin H. Manion, avocat.
14 mai—14 18 23

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

408-410-416 rue Carroll, Grande Bâtisse en briques, à deux étages, contigue à la De Soto Hotel, Bourse des Contracteurs et Négociants, Interstate Electric Co., etc

514-16 rue Chartres, Bâtisse en briques, à quatre étages, contigue au Palais de Justice, maintenant d'un million de dollars, Hôtel St Louis, etc.

1218 rue Bienville encoignure Liberté, Bâtisses en briques, à trois étages, susceptibles à de grands revenus.

135-37 rue N. Broad, près de Canal, Grande Résidence Double à deux étages

123 rue Nord Broad, près Canal, Grande Résidence Simple, à deux étages.

220-22-24 rue N. Liberté, près de la rue du Canal.

111-13-17 rue S. Robertson, près de la rue du Canal propriété triple pour placement, à deux étages.

120-22 rue S. Robertson, Maison Double retirée à deux étages.

125-27 rue S. Robertson, près de la rue du Canal, Maison Double à deux étages.

Rue S. Robertson, près Canal. Terrain vacant.

2653-55 rue Gravier, Cottage Double.

121 rue S. Robertson, Résidence Simple à deux étages.

Dans l'affaire de la succession de Frank Sharp.

No 99,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E."

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 23 mai, 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'encâère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 17 avril 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, division "E," dans l'affaire intitulée et numérotée, et à moi adressée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No 1—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, St-Louis, Toulouse et Vieille Levée (maintenant Decatur), commençant à une distance de quatre-vingt-seize pieds dix pouces de l'encoignure de la rue St-Louis et mesurant trente-quatre pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur sur le côté vers la rue Toulouse, et du côté vers la rue St-Louis une première profondeur de cent quatre pieds neuf pouces, de là il se rétrécit vers la rue Toulouse une distance de onze pieds sept pouces et quatre lignes et a une deuxième profondeur de quarante-deux pieds neuf pouces, et vingt-deux pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les Nos municipaux 514-16 rue Chartres, consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, ayant magasin passage pour voitures et environ vingt chambres.

No 2—Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), Broad, Gravier et Dorgenois, ledit lot étant désigné par le No vingt-cinq sur un plan de subdivision du dit ilet en quarante-quatre terrains, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 28 octobre 1890, et mesurant d'après cela trente pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-deux pieds, trois pouces et sept lignes.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2653-55 rue Gravier, consistant d'un cottage double ayant trois chambres de chaque côté, et deux chambres dans le fond.

No 3—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 364, borné par les rues Broad et Canal avenues et la rue Iberville (autrefois Douane) et la rue White, désigné par la lettre "C" sur un certificat d'arpentage daté du 17 novembre 1896, dressé par D. E. Seghers, voyer en cette ville, annexé pour référence à un acte de vente par Anglinais, notaire, à Gaudet, passé pardevant M. V. Dejan, notaire, le 24 décembre 1896, et devant être pris à un point de distance, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Broad et de la rue Iberville (autrefois Douane) et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine, trente-huit pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur ladite avenue Broad, la même mesure en largeur dans le fond par cent vingt trois pieds six pouces et une ligne en profondeur sur la ligne de coté No treize, le plus près de la rue Iberville (autrefois Douane) et cent vingt trois pieds onze pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du No quinze vers l'avenue Canal; le dit lot "C" comprenant l'entière propriété connue comme (vieilles murses) No 15 et 16 1/2 rue ou avenue Nord Broad.

Les améliorations connues comme numéros municipaux 135-137 rue Nord Broad, consistent en une maison double à deux étages contenant environ 12 chambres de chaque côté

No 4—Deux certains lots de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et l'avenue Cleveland, autrefois rue Gasquet, et désignés par les Nos seize et dix-sept sur un plan établi par L. W. Brown, voyer, daté du 12 août 1886, annexé à un acte passé devant Andrew Hero Jr. notaire, le 4 octobre 1886, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No seize, trente et un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No quinze, cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No dix-sept et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière; et le lot dix-sept trente-et-un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No seize et cent quatre-vingt-onze pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No dix-huit et sur les précédentes lignes en arrière des lots Nos vingt-et-un et vingt-deux, et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière.

Les améliorations connues comme le No municipal 123 rue Sud Broad consistent en une maison simple à deux étages façade en briques, environ quinze chambres grande écurie, hangar, etc., prises d'eau et d'égouts.

5—Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 230, borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet sur un plan de Frank H. Waddill, le 19 avril 1912, suivant lequel plan ledit lot ou parcelle de terrain mesure trente neuf pieds un pouce et pas de ligne sur la rue Carroll, la même largeur en arrière sur une profondeur 63 pieds neuf pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 408-10 rue Carroll sur l'arrière de l'Hôtel De Soto et consistent en une bâtisse en briques à deux étages.

No 6—Un certain morceau ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le même carré que le précédent sur un plan de Frank H. Waddill, daté du 19 avril 1912, suivant lequel plan, ladite parcelle ou morceau de terrain mesure vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Carroll, même largeur en arrière sur soixante-trois pieds neuf pouces et pas de ligne en profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations sont connues comme numéro municipal 416 rue Carroll, consistant en une bâtisse simple en briques à deux étages.

No 7—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet No 129, borné par les rues Bienville, Franklin, Liberté et Iberville, sur un devis annexé et certificat d'arpentage daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député-voyer de ville, d'après lequel arpentage ledit lot mesure vingt-six pieds neuf pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent vingt-sept pieds, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No deux de cent sept pieds, de là il s'élargit à un angle droit, sur une ligne parallèle à la rue Bienville de dix-sept pieds, un pouce, de là il y a une deuxième profondeur de vingt pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et s'étend à la ligne du fond, laquelle ayant quarante quatre pieds, six pouces et trois lignes, lequel dit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienville et Liberté, et est composé du tout du lot original No un et d'une portion du lot original No huit.

Les améliorations sont connues par le No municipal 1216 rue Bienville encoignure de la rue Liberté, consistant d'une bâtisse en briques à trois étages et ayant envi on 24 chambres.

No 8—Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent désignée par la lettre "B", dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus et dernièrement décrite, démontré sur l'arpentage annexé ci-dessus pour référence. D'après lequel arpentage ladite portion de terre mesure trente sept pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Liberté, trente-sept pieds dix pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne le séparant du "C" "A" de quarante quatre pieds six pouces et trois lignes et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé de quarante cinq pieds dix pouces et quatre lignes. Ladite portion de terre étant composée de la portion du devant du lot original No neuf et d'une portion du lot original No huit.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2 20 22-24 rue N. Liberté, consistant d'une rangée de maisons.

No 9. Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Robertson, Gasquet et Claiborne, désignés par les lettres E, F et G sur un croquis ou plan d'arpentage établi par L. J. Freneux, ingénieur civil, daté du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 9 mai 1889. Lesdits lots s'adjoignent l'un l'autre, et ceux désignés par les lettres E et F mesurent chacun quinze pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue Robertson sur soixante-douze pieds huit pouces une ligne de profondeur entre ligne parallèles, et le lot G mesure quinze pieds trois pouces six lignes de face à ladite rue Robertson par soixante-douze pieds huit pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot "G" est borné sur le côté vers la rue Gasquet (maintenant Cleveland) par une allée de cinq pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Robertson, et lesdits lots E, F et G sont bornés en arrière par une allée de deux pieds et onze pouces de largeur et trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes de longueur, ouvrant sur la ci devant allée sur le côté du lot "G," et lesquelles dites allée sont communes à plusieurs lots les bordant.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 111-113-117 rue Sud Robertson et consistent en une rangée d'habitations triples, à deux étages, contenant environ six chambres chacune ou dix huit chambres en tout.

No 10—Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Canal, Robertson, Villeré et l'avenue Cleveland, autrefois Gasquet, désignés par les Nos deux et trois sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 20 février 1850, et déposé comme plan No 107 en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; lesdits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun vingt-deux pieds et 5 lignes 1/2 de face à la rue Robertson sur cent vingt-deux pieds un pouces et six lignes de profondeur, entre lignes, en mesure américaine, et sont bornés en arrière par une allée de six pieds de largeur et commune auxdits et autres lots suivant ledit plan.

Les améliorations Nos municipaux 120-22 rue Sud Robertson consistent en une maison double en bois à deux étages, toit en ardoises, retirée contenant environ six chambres de chaque côté.

No 11—Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la H lettre dans le carré borné par les rues Canal, Robertson, Cleveland (autrefois Gasquet et Claiborne sur un croquis ou plan d'arpentage établi par L. J. Frémeau, ingénieur civil, en date du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé devant Andrew Hero Jr, notaire, le 9 mai 1889. Lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds, de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds, cinq pouces et deux lignes plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur la ligne de côté la plus proche de la rue Canal par une allée de cinquante trois pouces de largeur faisant face à ladite rue Robertson, mitoyens entre les précités et autres lots désignés sur ledit croquis.

No 12—Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le lot No huit, dans le carré borné par les rues Robertson, Claiborne, Canal et Cleveland, autrefois Gasquet, sur un plan par Frederick Wilkinson, voyer, le 18 mars 1839, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et mesure en mesure américaine vingt-six pieds sept et 2 1/2/100 de pouces de face à la rue Robertson par une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix et 70/100 de pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No municipal 121 rue Sud Robertson, consistant d'une résidence simple à deux étages, ayant vestibule et environ huit chambres.

No 13—Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Robertson, Cleveland, (autrefois Gasquet) Claiborne et Canal, et mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant S. H. Lewis, ancien notaire, dressé par W. T. Thompson, ingénieur civile et voyer, daté du 19 décembre 1848, vingt-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent deux pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, tout en mesure américaine, s'étendant au fond à une allée de trois pieds de largeur en commun audit lot et autres.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 125-29 rue S. Robertson, consistant d'une résidence double à deux étages, contenant environ six chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option desdits acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets des dits acquéreurs, portant date égales avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'à partir de la date des actes de vente. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Alfred D. Danziger, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Félix J. Dreyfous, exécuteur testamentaire.
Edgar M. Cahn, avocat pour l'exécuteur.

21 avril—21 28 mai 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

SANS LIMITE OU RESERVE.

Emplacement de Commerce Occupé comme Epicerie, Buvette et Résidence.

No 2729 rue Perdido, près Broad.

Succession de Mary Olivier Brady, épouse de Thos M Duffy.

No 99,905—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI, 21 mai, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 19 avril 1912, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, les propriétés mobilières et immobilières suivantes, à savoir—

Un certain lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Perdido, White, Gravier, Broad et l'allée Jane, désigné comme lot No 8 sur un croquis annexé à l'inventaire pris dans la succession de François Lacroix par A. J. La Pice, notaire, le 7 janvier 1895. Le dit lot mesure plus ou moins trente et un pieds 9 pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt pieds de face et profondeur à l'allée Jane sur quelle rue et allée il forme le coin, étant la même propriété acquise par Thomas M. Duffy, de Peter G. Riddell, par acte passé devant W. H. Pecoc, notaire, le 27 octobre 1907, enregistré dans le livre des transferts 230, folio 296.

Aux même lieux et heures, il sera vendu tous les effets de ménage et effets mobiliers, suivant inventaire en ceci.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant, pour immeubles, moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets à ordre de l'acquéreur et à son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an payé annuellement depuis la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer en plus et en sus de son enchère toutes les taxes qui sont dues et exigibles pour l'année 1912; acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Ernate Vidrine notaire. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

W. H. Pecoc, avocat.

20 av—20 21 28—mai 5 12 19 21

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.